



POLE ADMINISTRATION GENERALE
Direction de l'immobilier

Avis de publicité

Manifestation spontanée d'intérêt

Occupation du domaine public de la CTG

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une entreprise, qui a fait une proposition d'occupation d'une partie du toit du Palais Régional Omnisports Georges Théolade pour l'installation de matériel nécessaire à l'exercice de son activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, la CTG continuera à étudier la seule demande de l'entreprise ayant manifesté son intérêt. Une convention d'occupation temporaire du domaine public pourra lui être accordée pour une durée de 10 ans.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, la direction de l'immobilier de la CTG analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Date de publication :	02 Aout 2019
Durée de mise en ligne de l'avis	27 jours
Date limite de réception des propositions	Jeudi 29 Août 2019 à 12 :00
Objet de l'occupation	Une partie du toit du Palais Régional Omnisports Georges Théolade (PROGT)
Lieu	Commune : Matoury Route Nationale 2 La cotonnière Est
Activité	Opérateur de téléphonie mobile
Type d'autorisation délivrée/ Durée	L'autorisation prendra la forme d'une convention d'occupation temporaire d'une durée de 10 ans pour expérimentation. Une durée plus longue pourra être acceptée pour permettre l'amortissement des investissements projetés pour l'exercice de l'activité sur l'emplacement.

Conditions générales d'attribution	<p>Les candidats intéressés doivent remettre leurs propositions avant la date limite mentionnée ci-dessus.</p> <p>Leur dossier de candidature devra comporter les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le descriptif de l'activité envisagée sur l'emplacement ; • le descriptif des travaux d'aménagement à la charge du demandeur, nécessaires à la réalisation du projet ; • les fiches techniques du matériel que le candidat entend installer ; • le plan de situation détaillé avec mention des lieux mis à disposition du projet ; • le plan des équipements techniques avec mention du ou des périmètres de sécurité, de l'azimut et de l'orientation principale de chaque antenne, ainsi que des principaux équipements techniques présents sur le site • une étude de solidité du support ; • la périodicité de l'entretien du matériel ; • les moyens que le candidat entend mettre en œuvre pour accéder à l'équipement pour son entretien ; • les dispositions qu'il entend mettre en œuvre pour faire vérifier la nouvelle installation par un organisme de contrôle agréé. • Analyse de compatibilité avec les équipements éventuels déjà installés par d'autres opérateurs ; • Attestation de respect des seuils d'exposition du public aux champs électromagnétiques ; • Montant de la redevance annuelle que le candidat propose de verser à la Collectivité. • le plan de financement de l'opération par le demandeur ; <p>Les propositions seront analysées par la Direction de l'Immobilier, au regard des critères d'appréciation d'égale importance suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la qualité technique de la proposition ; • Le montant de la redevance proposée par le candidat. <p>une attestation d'assurance portant sur le matériel à installer et les conséquences éventuelles qui pourraient en résulter sera à fournir par le candidat dont la proposition sera retenue, avant tout début de travaux.</p>
Dépôt des candidatures	<p>Les propositions seront remises :</p> <p>1/ au format papier, sous enveloppe cachetée, à la Direction de l'immobilier - Centre Jean Martial – place des Palmistes – 97300 CAYENNE, contre récépissé ou</p> <p>2/ au format dématérialisé, par courriel, à l'adresse dir.immo@ctguyane.fr</p>
Service à contacter pour tout renseignement	<p>Direction de l'immobilier : dir.immo@ctguyane.fr</p> <p>Tel : 0594 29 52 40</p>